

■ ÉTUDES & BAROMÈTRES

■ GALEA

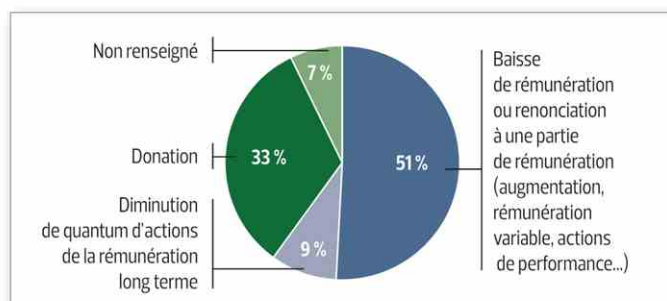
Les patrons du CAC à la diète

Dans le contexte de la pandémie, l'Association française des entreprises privées (Afed), qui regroupe les 110 plus grandes entreprises privées de l'Hexagone, a demandé en mars dernier que les dirigeants mandataires sociaux restés à leur poste, ou qui ont poursuivi leur activité en télétravail, réduisent d'un quart leur rémunération globale de 2020 pour la durée où des salariés de leur entreprise auront été en chômage partiel. Les rémunérations non payées peuvent être versées à des actions de solidarité nationale en relation avec la Covid-19. Le cabinet d'actuariat conseil Galea s'est penché sur la traduction concrète de cette recommandation de l'Afed : 22 groupes du CAC ont annoncé une baisse de rémunération pour au moins l'un de leurs dirigeants. Au total, plus de 40 dirigeants verront ainsi leur rémunération réduite en 2020 et 2021, certains dirigeants renonçant même à toute rétribution. ■

Élisabeth Torres

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Sous quelle forme se matérialise la baisse ?



La baisse de rémunération repose sur des assiettes différentes : réduction de la rémunération fixe, réduction de la rémunération variable, baisse du montant de jetons de présence, renonciation aux actions de performance.

Source : baromètre CAC 40 2020 « Étude sur la rémunération et les avantages sociaux des groupes du CAC 40 »